

## CONCOURS EXTERNE DE TECHNICIEN TERRITORIAL

SESSION 2024

### ÉPREUVE DE QUESTIONS TECHNIQUES À PARTIR D'UN DOSSIER

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Réponses à des questions techniques à partir d'un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.

Durée : 3 heures  
Coefficient : 1

<b>SPÉCIALITÉ : INGÉNIERIE, INFORMATIQUE ET SYSTÈMES D'INFORMATION</b>
--

### INDICATIONS DE CORRECTION

#### 1) Présentation du sujet

Ce sujet est principalement orienté vers des problématiques de plus en plus abordées par les collectivités, à savoir, le Green IT pour réduire l'impact environnemental de leurs activités informatiques, le Service Public de la Donnée (SPD) pour l'organisation et le partage de leurs données, la dématérialisation pour améliorer l'efficacité de leurs processus tout en réduisant les coûts liés à la gestion physiques des documents.

Ces questions demandent aux candidats des qualités d'analyse et de maîtrise de connaissance technique sur des sujets d'actualités pour les collectivités territoriales. Une question plus technique concernant la virtualisation vient compléter ce sujet.

#### 2) Analyse de la mise en situation et du dossier

Liste des documents :

**Document 1 :** « Sobriété numérique et collectivités territoriales : quels enjeux ? ».  
L. Donse - *greenIT.fr* - Septembre 2020 - 2 pages.  
Frein à la mise en place de la sobriété numérique

**Document 2 :** « Sobriété numérique : encore un long chemin à parcourir ».  
LF. Rodriguez - *lagazettedescommunes.com* - Septembre 2022 - 2 pages.  
Frein à la mise en place de la sobriété numérique

- Document 3 :** « Faire de l'open data un service public de la donnée ». D. Decloux - *Journal du Net* - Novembre 2022 - 2 pages.  
Avantages et difficulté de mise en place d'un SPD  
Problématique de la protection des données
- Document 4 :** « Virtualisation : qu'est-ce que c'est et à quoi ça sert ? ». Bastien L. - *Lebigdata.fr* - Mai 2019 - 3 pages.  
Contraintes et avantages de la virtualisation des infrastructures
- Document 5 :** « Dématérialisation des collectivités : quels gains au quotidien ? ». *Bergerlevrault.com* - Juin 2022 - 3 pages.  
Plus values de la dématérialisation
- Document 6 :** « Sobriété numérique : Pourquoi les collectivités doivent stimuler les filières de recyclage et de réemploi ». D. Picot - *lagazettedescommunes.com* - Mars 2022 - 2 Pages.  
Frein à la mise en place de la sobriété numérique  
Avantages et difficulté de mise en place d'un SPD  
Problématique de la protection des données
- Document 7 :** « Les collectivités territoriales et l'open data : concilier ouverture des données et protection des données personnelles ». *CNIL.fr* - Septembre 2019 - 3 pages.  
Plus values de la dématérialisation
- Document 8 :** « Dématérialisation des autorisations d'urbanisme ». *Ecologie.gouv.fr* - Décembre 2023 - 3 pages.  
Frein à la mise en place de la sobriété numérique
- Document 9 :** « Savoir, c'est pouvoir. Virtualisation et serveurs reconditionnés : survivre à la crise ». *lemondeinformatique.fr* - Site consulté en novembre 2023 - 4 pages.  
Virtualisation, contraintes et avantages de la virtualisation des infrastructures.

### Question 1 (5 points)

Afin de réduire son empreinte écologique informatique, votre collectivité souhaite mettre en œuvre un projet de « sobriété numérique » en adoptant des pratiques durables et en intégrant des technologies respectueuses de l'environnement.

- 1.A Qu'est-ce que la sobriété numérique et en quoi est-ce intéressant d'en adopter les pratiques ? (3 points)

Cette définition doit comporter les idées suivantes

Visé à rendre les technologies de l'information et de la communication plus respectueuses de l'environnement.

- En réduisant leur empreinte énergétique
- En favorisant l'efficacité énergétique des équipements
- Notion de projet à caractère durable
- Réduction de la consommation énergétique
- Diminution des émissions de carbone

- Optimisation des ressources matérielles
- Favorise une meilleure durabilité environnementale des technologies de l'information

1.B Décrivez les freins à la mise en œuvre d'un projet de sobriété numérique.  
(2 points)

- Les coûts initiaux élevés
- La complexité technique
- La résistance au changement organisationnel
- Le manque de sensibilisation et d'engagement des parties prenantes.

## Question 2 (5 points)

Afin d'accroître les performances de son système d'information, votre collectivité souhaite se doter d'une infrastructure informatique virtualisée.

2.A Expliquez ce qu'est la virtualisation informatique.  
(1 point)

Consiste à créer des versions virtuelles d'ordinateurs, serveurs, systèmes d'exploitation ou applications.

2.B Décrivez les infrastructures qui peuvent-être virtualisées.  
(2 points)

Décrire les infrastructures serveurs, réseaux, stockage postes de travail.

2.C Détaillez les avantages de la virtualisation informatique.  
(2 points)

- Consolidation des serveurs
- Flexibilité accrue
- Gestion simplifiée des ressources
- Réduction des coûts matériels et énergétiques
- Possibilité de créer des environnements isolés pour le développement et les tests.

## Question 3 (5 points)

Dans le cadre de son plan stratégique, votre collectivité souhaite se doter d'un service public de la donnée (SPD).

3.A Après avoir défini ce qu'est un service public de la donnée, décrivez les avantages de la mise en place d'un SPD pour la société, ainsi que les impacts économiques.  
(3 points)

Création de plateformes en ligne ou d'infrastructures de données accessibles à tous, favorisant la transparence et la collaboration.

- Favorise la transparence des données
- Stimule le développement économique local en encourageant l'émergence de nouvelles opportunités économiques liées à la création et à l'utilisation de données.
- Renforce l'attractivité d'une collectivité en facilitant l'accès aux informations utiles

3.B Expliquez les freins à la mise en place d'un SPD.  
(2 points)

- Complexité technique

- Confidentialité et sécurité des données
- Contraintes budgétaires
- Nécessiter de coordonner les différentes parties prenantes
- Nécessiter de définir des politiques claires en matière de gouvernance des données.

#### **Question 4 (5 points)**

Votre collectivité souhaite mettre en œuvre un projet de dématérialisation des processus non-dématérialisés à ce jour. Dans une note à l'attention du directeur des systèmes d'information, détaillez ce qu'est la dématérialisation, pourquoi la mettre en œuvre et quelles sont les difficultés de son implémentation.

La dématérialisation est le processus de conversion des supports physiques en formats électroniques, permettant la gestion et le stockage d'informations de manière numérique.

Avantages :

Efficacité opérationnelle

Réduction des coûts liés à la gestion papier

Facilitation de l'accès aux données

Implémentation complexe :

Résistance au changement

Investissement dans des technologies adaptées

Sécurité des données électroniques

Conformité aux normes réglementaires (RGPD).

Nécessite d'élaborer une stratégie incluant une communication efficace, la formation du personnel, et des solutions technologiques robustes.